



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 3 août 2026, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Denis Dandurand, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Fabian Garcia est absent.

Madame Anik Dionne Dubreuil, directrice générale adjointe par intérim est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour du 3 août 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR Le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2026, tel que déposé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 août 2026
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2026.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1. Ressources humaines
 - 7.2. Sécurité publique
 - 7.3. Travaux publics
 - 7.4. Urbanisme et Développement
 - 7.5. Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Liste des comptes du mois
 - 8.2. Affichage poste d'adjointe administrative - remplacement
 - 8.3. Obtention d'une carte de crédit
 - 8.4. Achat d'un moteur
 - 8.5. Nom du chalet de la patinoire
9. Législation
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi le 8 septembre, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2026-08-115

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le maire fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR Le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 253 227.39\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2026 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.2 Affichage poste d'adjointe administrative - remplacement

ATTENDU QUE l'employée occupant le poste d'adjointe administrative a accepté le poste de directrice générale adjointe par intérim;

2026-08-116

2026-08-117



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les besoins sont présents et l'embauche d'une adjointe administrative pour un remplacement d'une durée d'au moins trois mois s'avère nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR Le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage d'une offre d'emploi pour le poste d'adjointe administrative pour un remplacement d'une durée d'au moins 3 mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-08-118

8.3 Obtention d'une carte de crédit

ATTENDU QUE les membres de la direction générale doivent effectuer, dans le cadre de leurs fonctions, des achats en personne et en ligne pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de fournir un moyen de paiement adapté afin de faciliter la réalisation de ces transactions ;

ATTENDU QUE l'obtention d'une carte de crédit municipale avec une limite de crédit de 7 500 \$ permettrait de répondre à ces besoins tout en assurant un contrôle adéquat des dépenses ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à obtenir une carte de crédit Visa « Approvisionnement » auprès de Desjardins, au nom de la municipalité de Bury d'un montant maximal de 7 500 \$, pour effectuer des achats en personne et en ligne dans le cadre, le tout conformément aux politiques applicables en matière de gestion des dépenses.

Et résolu de nommer le directeur général par intérim, Pierre Bell, gestionnaire de la carte de crédit Visa.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-08-119

8.4 Achat d'un moteur

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury est propriétaire du camion-citerne Freightliner 2000 utilisé par le service incendie de la Municipalité;

ATTENDU QUE le moteur dudit camion-citerne Freightliner 2000 est hors d'usage et ne peut être réparé;

ATTENDU QUE Le conseil municipal désire procéder au remplacement du moteur;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour un moteur et son installation et que cette soumission inclus une garantie de 90 jour sur le moteur et la main d'oeuvre;

PAR CONSÉQUENT,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR Le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'acheter le moteur au montant de 11800.00\$ et de mandater Garage Bissonnette, pour l'installation au montant de 3195.00\$, le tout plus les taxes applicables.

QUE tout montant excédant la soumission doit être préapprouvé par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.5 Nom du chalet de la patinoire

ATTENDU QUE Monsieur Tony Hartwell, employé(e) de la municipalité, est tragiquement décédé(e) sur son lieu de travail ;

ATTENDU QUE Monsieur s'est également impliqué(e) bénévolement au sein de plusieurs comités communautaires, contribuant activement à l'essor de notre communauté ;

ATTENDU QUE M. Hartwell avait particulièrement à cœur le développement des loisirs au sein de notre municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite honorer sa mémoire et reconnaître de façon durable sa contribution à la communauté ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR Le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU Que le chalet de la patinoire soit officiellement nommé « Chalet Tony Hartwell », en hommage à son dévouement envers la municipalité, tant à titre d'employé que de bénévole engagé dans le milieu communautaire et les loisirs ;

QUE cette désignation soit accompagnée de l'installation d'une plaque commémorative rappelant sa contribution et son engagement envers notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.



2026-08-121

No de résolution
ou annotation

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 19 h 55.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 8 septembre 2026, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Signé ce 4 août 2026.

Denis Savage
Maire

Anik Dionne Dubreuil
Directrice générale adjointe par intérim